



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

DEJS-Service gestion des collèges et interventions scolaires

Affaire suivie par : Isabelle Grimaud
Poste: 73.45

2012-CG-3-3654

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 juillet 2012

POLITIQUE

**UNIVERSITE DE VERSAILLES - SAINT-QUENTIN EN YVELINES
AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT
RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE L'UFR DE
MEDECINE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Politique C03 : Soutenir le parcours de formation des jeunes yvelinois.		
Secteur d'intervention C0304 Développer une offre de formation supérieure attractive		
Programme 2001P158: Actions en faveur de l'enseignement supérieur		
Autorisation de Programme	AP	CP 2012
Montant actualisé	11 000 000 €	4 800 000 €
Montant déjà engagé	7 000 000 €	2 300 000 €
Montant disponible	4 000 000 €	2 500 000 €
Montant réservé pour ce rapport	4 000 000 €	2 500 000 €

CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
2 400 000 €	2 300 000 €	4 800 000 €	1 500 000 €

Le présent rapport a pour objet de vous proposer de statuer sur le vote d'une subvention d'équipement de 4 M€ à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines pour la nouvelle faculté de Médecine à Montigny-le-Bretonneux « Paris Île-de-France Ouest » et livrée à la rentrée de septembre 2012.

Lors de la séance du 10 juillet 2009, vous avez décidé l'attribution d'une subvention d'investissement de 7 M€ à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines, en faveur de l'opération de construction du

bâtiment de l'UFR de Médecine à Montigny-le-Bretonneux, « Paris Île-de-France Ouest ». Une convention de financement a été signée le 7 septembre 2009 fixant les modalités de règlement de cette contribution.

Cette opération est exécutée sous forme de contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) d'une durée de 25 ans, pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation technique du bâtiment.

Le coût global en a été évalué à 54 M€ auxquels contribuent l'Etat (10 M€), la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY pour 6 M€) et le Conseil Général des Yvelines.

Au-delà du subventionnement de l'opération, la CASQY, a cédé à l'euro symbolique, en pleine propriété, le terrain d'assiette de l'opération d'une superficie de 4 716 m².

Le complément nécessaire à l'aboutissement de l'opération, soit 31 M€, a fait l'objet d'un engagement de l'Etat public/privé ; le règlement en sera assuré sous forme de paiement annuel sur la durée du contrat.

L'Université sollicite un complément financier du Conseil Général pour les équipements scientifiques et pédagogiques de la nouvelle faculté biomédicale dont l'objectif est de favoriser en un même lieu la formation de haut niveau et la recherche d'excellence dans le domaine des sciences de la santé.

Ce nouveau bâtiment, d'une superficie de 14 000 m² dont 4 000 m² de laboratoires, permettra à l'UVSQ et à sa faculté biomédicale de concrétiser plusieurs objectifs de première importance pour elles :

- améliorer la formation des étudiants et des personnels de santé ;
- réunir ses laboratoires de recherche en biologie et médecine afin de favoriser leurs interactions et la naissance de projets d'envergure, permettant d'accroître le rayonnement de l'UVSQ sur le plan national et international ;
- s'équiper au sein du Centre de Recherche de plateformes technologiques de pointe, afin de permettre la réalisation de ces projets et d'accroître la qualité des infrastructures de recherche au niveau local et régional ;
- mutualiser les équipements et les moyens logistiques afin de réaliser des économies d'échelle ;
- accueillir de nouvelles équipes, permettant le développement de sujets émergents ;
- et accroître les échanges entre secteurs publics et privés.

Ainsi, elle regroupe 7 plate-formes scientifiques et technologiques dont les besoins d'équipement ont été évalués à 10 M€, 6,7 M€ pour des équipements spécialisés dédiés à la recherche et 3,3 M€ pour le mobilier et le matériel pédagogique. Le détail des dépenses est joint en fond de dossier.

Le centre de recherche a d'ores et déjà bénéficié d'un soutien financier de la Région de 3,2 M€ et de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines à hauteur de 2, 1 M€.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 4 M€ à l'Université pour contribuer à ces équipements ; les règlements correspondants seront effectués sur 2 exercices : 2,5 M€ sur 2012 et 1,5 M€ sur 2013, par imputation sur l'autorisation de programme portée de 7 à 11 M€ au BS 2012.

Les modalités de règlement de cette contribution sont précisées dans le projet d'avenant ci-joint.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :